

La Machine (Mère) 1- Octobre 1909

Mon bon cher ami,

Vous avez parfaitement raison
pour la traduction d'"Erbunwürdigheit"
et je crois qu'"indignité d'hériter"
est bon, concordant, d'ailleurs, avec
la traduction "indigne d'hériter", que
nous proposons d'adopter pour "erbunwürdig".

Je vous écris ce mot au moment
de partir, avec toute ma bande, ce soir.
Nos projets ont pourtant subi, à la
dernière heure, une légère modification.
Ma femme qui avait reçu récemment
une lettre fort encourageante de Xelary
devait partir ce matin pour passer

l'après-midi à Belas et nous
rejoindre dans la nuit à la gare
de Dijon. Tout était préparé en ce
sens : elle avait fait son plan,
s'il était annoncé là-bas et se
réjouissait beaucoup de passer quelques
heures avec Madame Deslandes. Tous
ces projets et sont tombés réunis
hier par une réaction inattendue des
exécution de notre Président du Conseil
avec la délicatesse qui colore ses
proposés, et sinistre pince sans rien,
ou du moins, le projet exécution
de ses hautes œuvres, n'a pas
marqué d'attendre la proximité
imminente de la rente par notifica
le refus d'autorisation ~~de~~ leur qui.

deviennent l'Esch libre de la Machine.
Les braves seurs ont dû se hâter de
pousser à leur sommaire dimagement
et n'ont finalement été prêtes à partir
que deux jours après de cela. Qu'on
leur avait assigné. C'était aujourd'hui
Je a leur fille mobilise tous les
attelage de la maison et mettra
à leur profit ; et, bien sûr, nous
nous avons vu que ma femme
ne pourrait être conduite à la gare
pour la première fois de Dijon.

Elle n'est assurément qu'une
petite diapason, diapason de son sort,
au sein de la possible circonstance
qui la cause. Mais les gens de ce
top ont vu jusqu'au dernier moment
que la butale mesure ne se réalisait pas.

à noter, il a fallu se rendre à
l'évidence et ils semblèrent
moment n'y rien comprendre. Le
résultat positif est que les 2/3 des
petites filles de la commune sont
êtes à l'abandon pendant des mois,
ou que l'école communale, dont
la cherté était jusqu'alors fut
restante, reste de loi insuffisante aux
nécessités actuelles, et que la loi
Lavaur, ayant maintenu, à regards
fais, sans forme laïque l'enseignement
libre des garçons ne soit pas possible
en fait autant pour les filles.

Nous quittons donc ce pays, ou
mieux d'un désastre moral navrant,
que nous allons d'ailleurs retrouver
sous un autre aspect, à Nancy.
Bon à que nous començons nos
mélons thèse à l'école primaire les
fêtes de l'école chrétiennes les seuls qu'on
ait méprisés jusqu'ici et ser. un milieu
très à fait populaire. Ici on n'effraie pas,
rien à la suite d'incrimination peut être plutôt
dans le grand nombre de ce fait et
de son. Nous verrons à l'usage. Plus
certainement à vous
Fr. Gony

attendre l'arrivée



117

Monsieur Raymond Laclilles,
Professeur à l'Université de Paris,

Ligny

Côte-d'Or.

près Beaune

